

Quelle mobilisation des associations dans le cadre de la planification régionale des déchets ?

En application de la loi NOTRe ([7 août 2015](#)) et de son incontournable décret d'application ([17 juin 2016](#)), il revient aux Conseils régionaux d'élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). La date butoire était fixée à février 2017 : leur élaboration vient cependant de commencer et devrait être finalisée d'ici les deux prochaines années selon les régions. Le contenu devant être abordé par le plan est particulièrement riche.

Ces plans, qui vont fortement impacter les orientations en matière de gestion des déchets des territoires ces **douze prochaines années** (échéance du plan), requièrent toute l'attention des associations et un investissement de leur part dans ce processus. En effet, les associations même très locales doivent avoir à l'esprit que **le plan sera très impactant à tous les niveaux** : il est important qu'**elles se sentent concernées** par ce processus et les décisions qui en découleront.

Notons que les associations agréées pour la protection de l'environnement disposent d'au moins **deux sièges** au sein de la "**commission consultative d'élaboration et de suivi**" (CCES) qui sera formellement consultée pour vote lors de l'élaboration du plan. Ces CCES vont s'accompagner, en marge du travail des services techniques de chaque région, de **groupes de travail thématiques a priori** plus ouverts. Le lien avec les élus locaux (communes, intercommunalités, syndicats de traitement...) est également un axe de mobilisation fort dans le cadre de cette planification, tout comme le portage des messages du zéro déchet et le lien avec les acteurs de terrain.

Si le contenu du plan, tant dans ses aspects **inventaire** que **programme**, se doit d'être exhaustif, Zero Waste France a identifié des points clés qui doivent impérativement être mis en oeuvre pour que le plan régional constitue un document ambitieux et permette une véritable transition vers le zéro déchet au niveau local. Pour mémoire, la loi de transition énergétique pour la croissance verte **donne un cap clair** avec notamment un objectif de recyclage de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025, une réduction de 10% à la source des déchets déchets et assimilés, et 70% des déchets du BTP recyclés en 2020.

Pour toute demande d'information ou de rendez-vous, vous pouvez contacter Thibault Turchet, responsable des affaires juridiques en charge de la planification régionale ([thibault\[at\]zerowastefrance.org](mailto:thibault[at]zerowastefrance.org)).

Sur le fond, les demandes clés de Zero Waste France sont :

- Des flux prioritaires : biodéchets (collecte et exutoires), filières REP (performances de tri et équipement des déchèteries), BTP (réemploi et recyclage)
- Respecter la hiérarchie des modes de traitement en généralisant les alternatives de prévention, réemploi et recyclage (vrac, consigne, réparation, textiles, textiles sanitaires, ressourceries pour déchets ménagers et de la construction, etc.)
- Mobiliser les collectivités locales (couverture en PLPD, généralisation de la tarification incitative et de la redevance spéciale, commande publique durable)
- Dynamiser le secteur du zéro déchet (défis familles, secteur éducatif, associations...)
- Prévoir des exutoires qui accompagnent l'effort de prévention et de recyclage : réduction des capacités de mise en décharge et d'incinération, exutoires cohérents et suffisants pour les biodéchets, vigilance et audit sur les CSR et leur concurrence avec le recyclage

Pour connaître les grands axes de travail adressés aux Conseils régionaux, consultez le document publié spécifiquement à cette fin.

Zero Waste France, qui porte une série de demandes clés sur le fond, **souhaite également informer les associations sur le rôle** qu'elles peuvent endosser dans ce processus, selon quatre grands axes de **mobilisation** :

1 - Décrypter les données et être force de propositions ambitieuses

Les associations et collectifs citoyens sont des vigies indispensables pour faire de la planification régionale une réussite. Il convient en ce sens de donner le cap vers un respect approfondi de la hiérarchie des modes de traitement, et une vigilance sur les exutoires à créer, adapter ou fermer:

- Promouvoir la prévention, la réduction et le réemploi des déchets
- S'assurer que le recyclage progresse
- Vigilance sur les décisions relatives aux installations de traitement et d'élimination existantes et à venir
- Siéger à la CCES ou participer aux groupes de travail prioritaires

2 - Informer le public sur l'existence de ce processus et renforcer la participation citoyenne

La planification régionale est un processus administratif relativement peu identifié du grand public et de nombreuses associations locales. Il est indispensable de faire connaître ce travail en cours afin qu'un maximum de parties prenantes et de personnes intéressées se mobilisent et fassent entendre leur voix:

- Faire connaître et expliquer le processus de planification régionale
- Impliquer les citoyens, élus locaux et porteurs de projets
- Relayer les demandes des citoyens

3 - Faire connaître et promouvoir les projets intéressants

Les associations locales ont l'avantage d'être au contact des projets pionniers de terrain qui proposent des solutions pour la gestion des déchets, pour de nombreux flux différents. Ces projets doivent bénéficier de la planification régionale pour être mieux connus par les élus et le grand public, soutenus et généralisés à l'échelle d'un territoire. De même, au sein de chaque région, il y a toujours une ou plusieurs collectivités qui atteignent déjà de bonnes performances dans la gestion de leurs déchets :

- Identifier les projets intéressants d'entrepreneurs et les faire connaître
- Etre force de soutien / relai pour les initiatives zéro déchet
- Intégrer dans les activités associatives la promotion des solutions
- Identifier les territoires pionniers au sein de la région concernée et faire connaître les bonnes pratiques des collectivités

4 - Faire le lien avec les élus locaux et profiter du processus pour faire passer la démarche zéro déchet

Les collectivités locales détiennent la compétence de collecte et traitement des déchets, et plus généralement l'organisation des services publics concernés. Il est essentiel de profiter de la planification régionale pour faire passer les messages et outils fondamentaux du zéro déchet, en reprenant le cas échéant les demandes formulées par Zero Waste France :

- Mise en place de la tarification incitative et d'une redevance spéciale
- Couverture du territoire par des programmes locaux de prévention
- Couverture du territoire par les filières de responsabilité élargie des producteurs, en particulier le bon équipement des déchèteries
- Faire primer la prévention, le réemploi et le recyclage